



MUNICIPALITE

Préavis 2011-2016 / N° 8

**Demande d'un crédit de construction pour le remplacement
des collecteurs EC et EU ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz
entre la place de La Harpe et le lac**

Rolle, le 30 août 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'200'000.— afin de remplacer les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que les conduites d'eau potable et de gaz entre la place de La Harpe et le lac, via la rue du Port.

1. PREAMBULE

Dans le cadre des travaux de réfection de la Grand-Rue, il est prévu de remplacer l'ensemble du réseau des canalisations en vue de sa mise en conformité avec les exigences du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), tant du point de vue de capacité que de conception du projet.

La rue du Port, comme la ruelle des Halles, est un axe principal pour l'évacuation des eaux claires (exutoire au lac) et des eaux usées (raccordement sur le collecteur de concentration sous le quai). L'ensemble de ces travaux permettra de sécuriser tout le secteur du Centre Ancien qui, par le passé, a été inondé à plusieurs reprises. Par ailleurs, la conduite d'eau potable existante ainsi que celle de gaz, toutes deux situées sous le tracé « place de La Harpe - quais », seront remplacées compte tenu des signes de fatigue (fuites) qu'elles présentent.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Réseau des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (cf. annexe)

Le bassin versant se raccordant dans les réseaux de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) comprend toutes les habitations du secteur délimité par la route des Quatre-Communes à l'Est, et le Langolioux à l'Ouest, ainsi que la ligne CFF au Nord.

Le collecteur EC, entre la place de La Harpe et l'exutoire au lac, aura une longueur d'environ 170 m et une section de 1'000 à 1'250 mm et sera en fibres de verre. Le collecteur EU, posé en parallèle au collecteur d'eaux claires, aura une longueur d'environ 160 m et une section de 600 à 700 mm. Il sera aussi en fibres de verre.

Une chambre « déversoir » sera réalisée entre les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, à l'aval de la Grand-Rue. En effet, en amont de ces réseaux, certains collecteurs existants transportent des eaux mélangées (eaux usées et eaux claires). Les orages, qui font passablement varier le débit dans ces collecteurs, présentent un risque certain de crue dans le collecteur d'eaux usées. Pour pallier le risque de surcharge de ce collecteur, il a été décidé de réaliser une chambre « déversoir » permettant à l'excédent d'eaux usées de se déverser dans les eaux claires en cas de fort orage. Cette chambre, devenue obsolète une fois la mise en conformité des réseaux et du séparatif effectuée selon le PGEE, sera mise hors service.

L'exutoire du collecteur EC sera réalisé en enrochement bétonné avec deux avancées composées d'enrochements non bétonnés, permettant de le protéger contre l'ensablement.

2.2 Réseau d'eau potable et de gaz

En parallèle avec le tracé des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, les conduites d'eau et de gaz existantes seront remplacées, car étant relativement vétustes. Celles d'eau potable datent des années 50 ; quant à la conduite de gaz, elle a déjà dû être réparée à plusieurs reprises dans le secteur de la rue du Port à la suite de fuites ponctuelles. La conduite d'eau potable sera en polyéthylène (PE) d'un diamètre de 200 mm et celle de gaz, également en PE, aura un diamètre de 160 mm.

2.3 Raccordements privés des eaux usées et eaux claires ainsi qu'à l'eau potable et au gaz

Au fur et à mesure de la réalisation de ces conduites, les propriétaires riverains seront invités à raccorder, en système séparatif, leur propriété sur la base d'un projet et d'un devis estimatif que leur présentera la Commune.

Pour les raccordements d'eau potable et de gaz, les vannes ainsi que les conduites privées seront remplacées dans l'emprise des fouilles du chantier.

3.	ASPECT FINANCIER
-----------	-------------------------

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics. Le devis ci-dessous englobe tous les frais découlant des travaux de génie civil, de remplacement de la conduite d'eau potable et de gaz, des honoraires ainsi que les frais divers, à l'exclusion des hausses contractuelles.

C'est la soumission de l'entreprise Roger Barbey SA qui a été prise en considération pour le calcul des frais de génie civil. Cette dernière est celle qui a rendu l'offre la plus intéressante financièrement parlant.

Coûts estimatifs

N°	Objet	Montant partiel (Fr.)	Montant total (Fr.)
1	TRAVAUX		820'000.00
1.1	Travaux de génie civil	686'000.00	
	a) Travaux d'installations	23'000.00	
	b) Travaux relatifs aux collecteurs EU/EC	591'000.00	
	c) Fouille pour eau potable	72'000.00	
1.2	Appareillage sanitaire eau potable	100'000.00	
1.3	Eclairage public	15'000.00	
1.4	Mobilier urbain	5'000.00	
1.5	Espaces verts	7'000.00	
1.6	Marquage, signalisation verticale	7'000.00	
2	HONORAIRES		130'000.00
2.1	Ingénieur civil - études	24'000.00	
2.2	Ingénieur civil - réalisation	73'000.00	
2.3	Géomètre (estimation)	3'000.00	
2.4	Constats avant et après travaux	30'000.00	
3	DIVERS ET IMPREVUS		162'000.00
3.1	Essais de portance et de matériaux	2'000.00	
3.2	Frais de reprographie	5'000.00	
3.3	Frais d'investigation première étape (sondages, carottages)	20'000.00	
3.4	Contrôle par caméra	5'000.00	
3.5	Assurance RC	10'000.00	
3.6	Divers et imprévus, hausses non comprises, env. 15% sur poste 1	120'000.00	
4	S/total HT	1'112'000.00	1'112'000.00
5	TVA 8% arrondie à	88'000.00	88'000.00
6	TOTAL GENERAL - TTC	1'200'000.00	1'200'000.00

Les seules subventions que l'on pourra encore obtenir concernent le réseau d'eau potable ; elles s'élèveront à environ Fr. 25'000.—.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 8 de la Municipalité du 30 août 2011,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

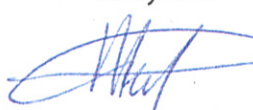
1. octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 1'200'000.— pour la réalisation des travaux de remplacement des collecteurs EC et EU ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz entre la place de La Harpe et le lac ;
2. autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'200'000.— à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 4600.5040.2 « Remplacement collecteurs EC et EU – place de La Harpe et le lac » après déduction de la subvention liée au réseau d'eau potable ;
3. autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 1^{er} septembre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : mercredi 14 septembre 2011 à 18h.30 (Salle Chinet)

Municipal délégué : M. Cédric Echenard
Affaire N° 11-0022